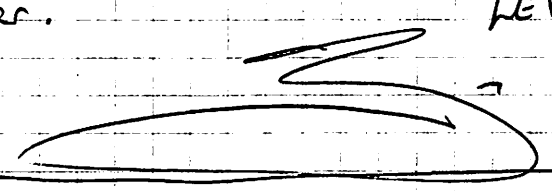


"Je soutiens le projet de la SCEA BERNARD."  
 Je suis salarié d'une entreprise de Quimper et, connaissant la famille BERNARD et donc son projet, je me concerte des efforts qu'ils fournissent pour l'environnement. Leurs compétences à tous les niveaux n'est plus à justifier.

Le Roy Armand



YVES LE DÉVIC le 28 mai 2021

Au sujet de ce projet d'extension de parcelle de la SCEA Bernard, j'aimerais rajouter mon point de vue : CONTRE ce projet d'élevage intensif...

Aujourd'hui, nous sommes face à un dossier d'enquête publique, un dossier bien propre qui a été rédigé par une société de "communication" qui a le professionnalisme de faire en sorte de rendre "propres" des projets qui ne le sont pas forcément...

là, nous nous trouvons en face de la THÉORIE pure...

Dans les faits, dans la pratique, il en est tout autre...

Ce qui est projeté n'est pas forcément ce qui est mis en application...

Les souteneurs de ce projet savent très bien,

que souvent, <sup>jeune</sup> <sup>de moyens</sup>, <sup>les</sup> 1.50/  
organismes officiels de "surveillance", ne  
peuvent que très rarement intervenir en  
cas d'effraction à la législation.

Ce qui est accordé a très peu de chance  
(malheureusement) d'être défait...  
Les combats sont très longs et les "chemins"  
empruntés sont difficiles à emprunter face à  
un manque de temps et de finances avec  
une administration parfois obsolète et  
rendue "inopérente" car souvent...

Des pauvres moyens face à la force des  
partenaires de l'agrochimie et de l'agriculture  
intensive qui avec une mauvaise délibérée,  
n'hésite pas à nier l'évidence même quand  
ils sont pris la main dans le sac...

Pour étayer mes remarques, j'aimerais vous  
relater quelques situations.

Partons d'abord, des surfaces prévues pour  
les épandages de lisier, les exemples sont  
très fréquents et de nombreux citoyens  
doivent faire avec...

Bien sûr, dans les projets, les surfaces  
prévues sont toujours au delà des surfaces  
nécessaires.

Mais en regardant de près (et ce projet de  
la SCEA Bernard, ne déroge pas à la  
"coutume") si de nombreuses surfaces ont déjà  
été attribuées à d'autres éleveurs et ainsi

On me rétorquera qu'en ce cas le premier bénéficiaire cédera ses surfaces à la SCEA Bernard...

Mais à force de céder des terres prévues à l'épandage, lors de projets anciens, les projets des premiers éleveurs ne deviennent plus conformes à celles qui ont été déclarées... Ces anciens élevages ne devraient plus avoir raison d'être... Or il n'en est rien...

Ils ont été autorisés et donc continuent à être exploités même si les surfaces d'épandage ont été drastiquement réduites ou deviennent des doublons qui sont prêts à recevoir une surabondance de lisier.

Les services officiels, en sous effectif eux, ne peuvent pas contrôler ces irrégularités.

De même, qu'ils ont du mal à faire appliquer la réglementation par rapport aux épandages et aux quantités épandues.

Les terrains, en pente, près des ruisseaux (comme c'est le cas pour ce projet que je conteste) doivent être enherbés sur une largeur d'au moins 5m en limite.

Cette contrainte est très, très peu appliquée et personne ne vient le vérifier.

J'ai constaté dernièrement qu'un éleveur a épandu en abondance du lisier sur un terrain en pente (non enherbé en limite)

et que pour éviter que le ruisseau s'aggrave et s'écoule plus aisément et rapidement, avait créé un drain de sa parcelle, jusqu'à 1m d'un ruisseau...

N'assiste-t-on pas ici à une pollution délibérée d'un bien public que constitue ici, ~~un~~ ce ruisseau qui va se déverser quelques kilomètres plus loin dans la mer j'ai informé personnellement l'OBF (la police de l'environnement), à ce jour, je n'ai reçu aucun retour...

Nous, citoyens responsables, nous faisons acte de civisme mais les beaux propos prononcés par les organismes officiels ne sont pas suivis d'effets et d'actes.

Ces irrégularités, ces pollutions, ... dont nous sommes tous témoins, proviennent toutes de ces beaux dossiers que l'on peut consulter lors des enquêtes d'utilité publique.

Mon dépôt, d'opposition à ce projet n'est nullement en procès d'intention à la SCEA Bernard, mais la révélation de ce qui se pratique impunément par l'élevage intensif.

Arrêtons de prendre les citoyens, pour des imbéciles. Faisons leur confiance et faisons en sorte que des projets de cet acabit ne puissent plus être déposés car nous ne sommes pas en mesure de suivre leur évolution.

De nombreuses autres raisons font que je me prononce CONTRE ce projet de la SCEA Bernard, mais j'ai confiance encore dans les belles personnes responsables qui sauront, d'une autre façon vous exposer leur opposition.

Yves Le Dévic le 28 mai 2021, 18h

Yves Le Dévic

Joël LE ROUX  
Commissaire-enquêteur

Je pense que le projet d'agrandissement de la porcherie est bien. Cela permet à un jeune agriculteur de s'installer sur une taille d'exploitation correcte pour dégager un revenu satisfaisant.

L'agriculture est vivante. Nous en avons besoin au quotidien.

Tout le monde, enfin beaucoup de personnes, pensent que les normes ne sont pas respectées. C'est faux. Les normes sont très drastiques.

D'autant plus que cela coûte très cher.

Le projet de Mbella est viable. L'agriculteur s'endette pour plusieurs dizaines d'années. Son projet respecte l'environnement par la modernisation des équipements en terme de bâtiments ou de matériel d'épandage.

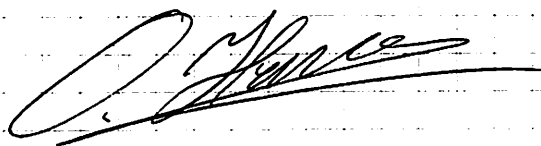
Des épandages sont maintenant bien maîtrisés par les distances au niveau des cours d'eau ou des délais d'enfouissement des lisiers ou fumiers.

Nous avons besoin de l'agriculture, en l'occurrence locale.

L'agriculteur est porteur d'emplois dans un avenir proche.

Il faut aussi arrêter avec les "bobos" écolo qui croient connaître l'agriculture mais en fait que dans les livres...

J'espère que le projet de M.R. Bernard va se faire car il y a sa place dans les exploitations de Mbella.



1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028  
2029  
2030  
2031  
2032  
2033  
2034  
2035  
2036  
2037  
2038  
2039  
2040  
2041  
2042  
2043  
2044  
2045  
2046  
2047  
2048  
2049  
2050  
2051  
2052  
2053  
2054  
2055  
2056  
2057  
2058  
2059  
2060  
2061  
2062  
2063  
2064  
2065  
2066  
2067  
2068  
2069  
2070  
2071  
2072  
2073  
2074  
2075  
2076  
2077  
2078  
2079  
2080  
2081  
2082  
2083  
2084  
2085  
2086  
2087  
2088  
2089  
2090  
2091  
2092  
2093  
2094  
2095  
2096  
2097  
2098  
2099  
2100